

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00670

Numéro SIREN : 877 979 195

Nom ou dénomination : 2DVL

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004608

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**VILLEFRANCHE SUR SAÔNE**

Date : 29/10/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/004608**  
n° de gestion : **2019B00670**  
n° SIREN : **877 979 195 RCS Villefranche - Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le 29/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

**2DVL - Sté par actions simplifiée**  
**22 Rue de la Rampe Cours la Ville 69470 COURS France**

date de clôture : **31/03/2020**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**DCA**

**Pièce** : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-6903/T-DEPOT-  
ACTE/I-397967

20-13988

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

D20303001298

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

2019B670

Désignation de l'entreprise SAS 2DVL Néant  \*

Adresse de l'entreprise 22 Rue de la Rampe 69470 COURS

Numéro SIRET \* 

8	7	7	9	7	9	1	9	5	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 6 Durée de l'exercice précédent \* 0

2910120  
B2014608

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31032020		00000		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	1 569	54	1 515		
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	10 000		10 000		
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>11 569</b>	<b>54</b>	<b>11 515</b>		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	1 959		1 959		
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>1 959</b>		<b>1 959</b>	
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>13 528</b>	<b>54</b>	<b>13 474</b>	

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
		1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * )	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	(995)			
	Provisions réglementées	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>1 005</b>		
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 131			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... )	169	10 338			
	Produits constatés d'avance	174				
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>12 469</b>			
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>13 474</b>			

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 569
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le		Néant		*			
		SAS 2DVI		13 1 0 3 2 0 2 0						10 0 0 0 0							
A - RÉSULTAT COMPTABLE																	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209				210								
	Production vendue	biens			215				214								
		services *			217				218								
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222								
	Production immobilisée *								224								
	Subventions d'exploitation reçues								226								
	Autres produits								230								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)						232								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234								
	Variation de stock (marchandises) *								236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240								
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242		941						
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244								
	Rémunérations du personnel *								250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252								
	Dotations aux amortissements *								254		54						
	Dotations aux provisions								256								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation		(II)						264		995							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270		(995)							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								(III)		280						
	Produits exceptionnels								(IV)		290						
	Charges financières								(V)		294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						(VI)		300					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348													
	Impôts sur les bénéfices *								(VII)		306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310		(995)							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		314		995					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318								
	Provisions non déductibles *								322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997							
Déductions	Entreprise nouvelle (44 sexes)		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)		127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 modifiés)		990				
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)		Investissements outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septdecies)		992				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641		350		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352		354		995				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356								
	Déficits antérieurs reportables : * .....		dont imputés sur le résultat :								360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370		372		995					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

## ANNEXE

Exercice du 07/10/2019 au 31/03/2020

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice comptable du 07/10/2019 au 31/03/2020.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 07/10/2019 au 31/03/2020

### Informations générales complémentaires

Néant

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans

#### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

#### Produits à recevoir

#### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900
Total	900

**ANNEXE**

Exercice du 07/10/2019 au 31/03/2020

**Charges et produits constatés d'avance**

Néant

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés**

Non recensé

**Engagements reçus**

Non recensé

**2DVL**

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros  
Siège social : 22, Rue de la Rampe – Cours la Ville

**69470 COURS**

877 979 195 R.C.S. VILLEFRANCHE TARARE  
N° SIRET : 877 979 195 00014

**RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE**

**PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

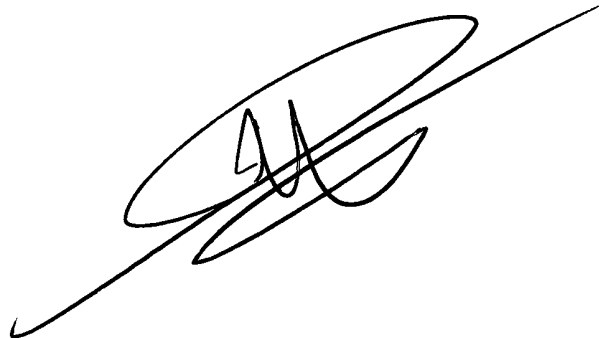
**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 mars 2020 qui s'élève à la somme de 995 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués depuis la constitution de la société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.**

Extrait Certifié Conforme  
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.